



CCE Octobre 2013

PMT TELEPHONIE : avis du CCE

Intervention

Nous rappelons notre opposition à la mutualisation des plateformes car partout où cela a été fait cela a entraîné des fermetures de sites, de regroupement voir des délocalisations.

Pour nous il faut des embauches pour permettre d'apporter les réponses nécessaires et donner les possibilités de prendre les congés dont ils ont besoin.

Déclaration

Lors du CCE du 19 septembre dernier, vous nous avez présenté le projet dit « PMT téléphonie » c'est-à-dire la réorganisation des Macitels dans le cadre de la mise en place du **Plan Moyen Terme**. Pour notre organisation, la question ne peut se résumer à la simple question « Pour ou Contre le PMT ? ».

Si la Direction de la MACIF décide de réorganiser une partie de l'entreprise, notre préoccupation est de mesurer comment ces réorganisations impacteront les salariés et si ces dernières prendront en compte les revendications des salariés.

Pour FO, ce projet d'augmentation de la productivité dans les Macitels va clairement à l'encontre des conditions de travail des salariés, et de leurs revendications.

Depuis des mois, nous ne cessons de vous rappeler les besoins des salariés des Macitels:

- le maintien du temps de travail à 31h30
- le maintien de tous les sites de travail et de tous les emplois.
- des embauches partout où cela est nécessaire.
- l'arrêt du management par objectif, qui détruit physiquement et psychologiquement.
- le maintien, et le développement des qualifications SAV.
- des RO techniques régulières.
- pas de décroché automatique obligatoire.
- des locaux, du mobilier et du matériel de travail adapté.
- la possibilité de poser ses congés quand on le souhaite / ou on en a besoin

Concernant les plannings :

- la mise en place d'horaires réguliers.
- des plages d'ouverture ne dépassant pas 9h-18H.
- la fermeture du samedi.
- des plages repas d'1h30 maximum.
- pas de journée inférieure à 4h (et pas de demie journée inférieure à 3h).
- des plages de travail au maximum de 4h consécutives.

Pour Force Ouvrière, ces revendications ne sont pas du tout prises en compte dans ce projet, et pire encore les derniers éléments envoyés depuis le 19 septembre nous donnent encore plus d'inquiétude pour les salariés sur les 2 points suivants.

-évaluation des amplitudes à compter du 1 avril 2015 visant à harmoniser les horaires d'ouverture à minima jusqu'à 18H30.

et

-la mutualisation des plateaux téléphoniques qui ne peut que laisser envisager des fermetures/regroupement de sites,si ce n'est pas des délocalisations futures

C'est pourquoi nous pensons nous aussi que ce projet et ses conséquences doivent être étudiées dans les CHSCT régionaux avant l'avis du CCE.

Pour cette raison nous ne participeront pas au vote.